



Actualités OFS

Embargo: 27.05.2011, 9:15

.....

13 Protection sociale

Neuchâtel, mai 2011

Indicateurs de la prévoyance vieillesse

Résultats des indicateurs clés

.....

Renseignement:

Olivia Huguenin, OFS, Section Analyses sociales, tél.: 032 713 69 25
e-mail: Olivia.Huguenin@bfs.admin.ch
N° de commande: 1199-1100

1 Introduction

En 1960, plus de 551'000 personnes vivant en Suisse avaient 65 ans et plus, soit près d'une personne sur dix dans la population totale. Presque 50 ans plus tard, en 2009, on dénombre déjà plus de 1,3 million de personnes dans cette classe d'âges,¹ ce qui correspond à environ une personne sur six. Si le nombre absolu de personnes âgées augmente, il en va de même de leur part dans la population totale. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de ce groupe de personnes et de leurs besoins divergeant de ceux du reste de la population dans de nombreux domaines. Les changements dans les habitudes de consommation et des loisirs font des personnes âgées des acteurs importants sur les marchés; les aspects et besoins en termes de santé durant la vieillesse ont une influence sur le système de santé dans son ensemble; les évolutions démographiques associées à la flexibilisation du passage à la retraite ont des incidences sur le système social de la prévoyance vieillesse, pour ne citer que les principaux exemples.

Les questions de protection sociale, et notamment celles concernant la prévoyance vieillesse, préoccupent aujourd'hui tant les hommes et les femmes politiques que l'ensemble de la population. Le système de la prévoyance vieillesse étant actuellement sous pression quant à son financement et à son adaptation, il est plus que jamais nécessaire de disposer d'informations fiables pour pouvoir discuter objectivement de ces questions.

Dans ce contexte, l'Office fédéral de la statistique a élaboré un système de quelque 50 indicateurs considérant la situation de la population âgée selon des points de vue variés. L'objectif visé est de mettre des informations complètes et actualisées régulièrement sur ce groupe de population à la disposition des milieux politiques et du public intéressé.

Le système d'indicateurs comprend des analyses sur les personnes âgées en tant qu'individus et en tant que membres d'un ménage. Il fournit des informations nouvelles, mais il donne aussi un nouvel éclairage à des chiffres déjà connus et publiés. L'accent est mis sur

l'assurance-vieillesse et son système institutionnel des trois piliers. Les aspects macroéconomiques comme le financement du système de prévoyance vieillesse ne sont pas traités ici.

Le set d'indicateurs forme dans son ensemble une base d'informations très détaillée dans laquelle les divers publics-cible peuvent puiser des informations importantes à leurs yeux. En particulier, le public intéressé veut avoir une vue d'ensemble claire et concise. Douze indicateurs des plus pertinents dans la perspective d'une appréhension globale du système de prévoyance vieillesse ont été sélectionnés à cet effet. Ils ont été désignés «indicateurs clés».

Le chapitre 2 explique tout d'abord la structure du système d'indicateurs. Les résultats des indicateurs clés sont présentés au chapitre 3. Enfin, le chapitre 4 donne un bref aperçu sur les perspectives futures.

¹ Source: ESPOP

2 Structure du système d'indicateurs

Le système d'indicateurs comprend quatre grands champs thématiques, subdivisés chacun en deux ou trois thèmes. Le tableau 1 en donne une vue d'ensemble.

Les indicateurs liés au contexte, premier champ thématique, fixent un cadre dans le domaine des informations démographiques et des formes de vie des personnes âgées. Ils donnent un aperçu général du groupe de population au cœur de ce système d'indicateurs. Les deux champs thématiques suivants sont consacrés à l'analyse de la couverture sociale institutionnelle de la population âgée en relation avec le passage à la retraite. Autrement dit, ils sont essentiellement centrés sur les trois piliers du système de prévoyance vieillesse (assurance-vieillesse et survivants (AVS), prévoyance professionnelle, pilier 3a). Le deuxième champ thématique s'intéresse à l'accès au système de la prévoyance vieillesse, et tout d'abord à l'état d'assurance de la population encore active occupée. Sur cette base, d'autres indicateurs décrivent le passage de la vie active à la retraite. Enfin, ce deuxième champ thématique traite de l'accès de la population retraitée actuelle à des prestations des trois piliers. Les personnes en préretraite et les personnes retraitées sont ici considérées séparément.

Le troisième champ thématique est consacré à la situation financière des retraités et des personnes en préretraite. Sont pris en considération non seulement le niveau des rentes individuelles mais également d'autres composantes importantes du revenu ainsi que le revenu global du ménage. Enfin, d'autres indicateurs traitent de l'activité professionnelle après l'âge ordinaire de la retraite, que ce soit par nécessité financière ou par choix personnel.

Le quatrième champ thématique «qualité de vie des personnes âgées» aborde d'autres aspects importants pour la population âgée, tels que la santé et les besoins de soins pendant la vieillesse, l'intégration sociale des personnes âgées et leur participation à la vie sociale ou encore leurs habitudes en matière de consommation et de loisirs.

Chaque thème comprend entre trois et dix indicateurs. Tous les indicateurs sont différenciés selon le sexe et les classes d'âges. A l'intérieur des deuxième et troisième champs thématiques, les variables telles que le niveau de formation et le type de ménage sont également pris en considération lorsque c'est possible. Le système d'indicateurs comprend au total 48 indicateurs proposés, selon la

T1 Structure des indicateurs sur la prévoyance vieillesse

	Champ thématique		Thème	Nombre d'indicateurs
1	Indicateurs de contexte	1.1	Informations démographiques	5
		1.2	Formes de vie des personnes âgées	5
2	Accès au système de la prévoyance vieillesse	2.1	Population active occupée	4
		2.2	Passage à la retraite	4
		2.3	Retraités et préretraités	4
3	Aspects financiers de la prévoyance vieillesse	3.1	Structure et composantes du revenu	5
		3.2	Activité professionnelle des personnes âgées	4
4	Qualité de vie des personnes âgées	4.1	Santé et besoins de soins pendant la vieillesse	10
		4.2	Intégration sociale et participation à la vie sociale	4
		4.3	Habitudes des personnes âgées en matière de consommation et de loisirs	3

variante et les variables analysées, dans quelque 90 tableaux sur le site web de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Hormis les informations démographiques, les indicateurs ont été calculés pour toutes les années disponibles de chaque source de données. Une liste de tous les indicateurs, assortis des sources de données et des années disponibles, figure sur le site web de l'OFS.

Douze indicateurs clés, illustrant de manière la plus éloquente le thème de la vieillesse et de la prévoyance pour cette étape de vie, ont été sélectionnés dans cette liste. Les critères retenus pour cette sélection ont été notamment la teneur politique et sociale et la pertinence.

Les résultats de ces indicateurs clés sont présentés dans le chapitre suivant.

Sources de données

L'enquête suisse sur la population active (ESPA avec le module «sécurité sociale») et l'enquête suisse sur la santé (ESS) constituent les principales sources de données pour le système d'indicateurs. La base de données SESAM (enquête de synthèse sur la protection sociale et le marché du travail) résulte d'une combinaison de l'ESPA avec des données provenant de divers registres.

Les champs thématiques 2 «accès au système de prévoyance vieillesse» et 3 «aspects financiers de la prévoyance vieillesse» s'appuient principalement sur des exploitations de l'ESPA et sur son module «sécurité sociale». Ce module est formé d'un bloc de questions concernant des aspects spécifiques de la situation des retraités et des préretraités en matière de prévoyance ainsi que de leur situation financière. Il est réalisé à un rythme triennal depuis son introduction en 2002. Les questions sont posées à un échantillon de personnes faisant partie de la population résidente permanente de 18 ans ou plus et vivant dans des ménages privés.

L'enquête suisse sur la santé fournit les principales données pour le quatrième champ thématique «qualité de vie des personnes âgées». Depuis 1997 elle est réalisée tous les cinq ans. Un échantillon de personnes faisant partie de la population résidente permanente de 15 ans ou plus et vivant dans des ménages privés sont interrogées dans le cadre de cette enquête. Les questions ont trait en particulier à l'état de santé et aux comportements influant sur la santé.

Les autres sources de données utilisées pour les exploitations sont l'enquête sur le budget des ménages (EBM), la statistique de la population active occupée (SPAO), la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), la statistique des institutions médico-sociales (SOMED), la statistique de l'aide et des soins à domicile et la statistique des caisses de pensions.

Définitions des retraités et des préretraités

Ce système d'indicateurs utilise les définitions suivantes pour les termes de «retraités» et «préretraités».

Sont assimilées à des «retraités» les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite et recevant une rente publique ou privée (AVS, prévoyance professionnelle, pilier 3a). L'âge ordinaire de la retraite est défini selon l'AVS. La quasi-totalité des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite peuvent être comptées parmi les retraités (98,3 % en 2008).

Sont assimilées à des préretraités les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui reçoivent déjà une rente de vieillesse publique ou privée (versement anticipé de la rente de vieillesse provenant de l'AVS, de la prévoyance professionnelle et du pilier 3a).

Pour ces deux groupes de personnes, l'activité lucrative n'est prise en compte que dans un deuxième temps et elle partage les retraités et préretraités en retraités et préretraités actifs occupés et retraités et préretraités non actifs.

3 Résultats des indicateurs clés

Les indicateurs clés peuvent être considérés comme des indicateurs représentant un groupe d'indicateurs. Le tableau 2 présente les douze indicateurs clés sélectionnés dans l'ensemble des indicateurs. Chaque champ thématique est couvert par trois indicateurs clés. Pour assurer une certaine cohésion, tous les indicateurs clés sont représentés, à quelques exceptions près, par des chiffres de l'année disponible la plus récente ventilés selon le sexe et les classes d'âges. Des comparaisons ou des exploitations annuelles selon d'autres variables figurent dans les tableaux détaillés.

Les résultats des indicateurs clés sont présentés dans les quelques pages ci-après.

Indicateur clé 1: Taux de personnes âgées

Le taux de personnes âgées est une mesure condensée pour apprécier la structure par âge d'une population. Trois variantes sont présentées dans le tableau 3. Le rapport numérique entre personnes âgées de plus de 64 ans et personnes âgées de 20 à 64 ans, le rapport numérique entre personnes de plus de 59 ans et personnes de 20 à 59 ans et le rapport numérique entre personnes de plus de 64 ans et la population active occupée. Alors que les deux premières variantes considèrent toutes les personnes en âge de travailler, qu'elles soient actives occupées ou non, la dernière variante s'intéresse à l'activité lucrative et tient compte de l'aspect économique des paiements de cotisations.

T2 Indicateurs clés

	Champ thématique		Indicateur clé	du thème
1	Indicateurs de contexte	1	Taux de personnes âgées	1.1
		2	Espérance de vie	1.1
		3	Taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite	1.2
2	Accès au système de la prévoyance vieillesse	4	Âge moyen d'entrée à la retraite	2.2
		5	Taux de préretraites	2.2
		6	Taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers, (pré)retraités	2.3
3	Aspects financiers de la prévoyance vieillesse	7	Niveau des rentes, (pré)retraités	3.1
		8	Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires	3.1
		9	Taux d'activité à l'âge proche de la retraite	3.2
4	Qualité de vie des personnes âgées	10	Appréciation subjective de sa propre santé	4,1
		11	Travail bénévole	4,2
		12	Soutien de la part de la famille et des proches	4,2

T3 Taux de personnes âgées, 1980–2009, trois variantes, en pourcent

	Variante 1: 65+/20–64	Variante 2: 60+/20–59	Variante 3: 65+/pop. active occupée
1980	23,7	33,9	27,8
1985	23,2	34,3	27,5
1990	23,5	34,0	25,8
1995	23,9	34,3	26,4
2000	25,0	35,8	27,2
2005	25,7	38,4	28,4
2009	27,0	40,3	28,9

Sources: ESPOP, SPAO

Les deux premières variantes montrent que le taux de personnes âgées est resté relativement stable entre 1980 et 1995. Depuis lors, il s'est accru de quelques points, ce qui est dû au fait que la génération du baby boom arrive progressivement à l'âge de la retraite. Si la deuxième variante, où la délimitation se situe à 60 ans, a progressé plus fortement, cela tient à ce que de nombreuses personnes de la génération du baby boom ont maintenant entre 60 et 70 ans. On peut en conséquence s'attendre à une nouvelle hausse du taux de personnes âgées dans la première variante ces prochaines années.

Les chiffres peuvent être interprétés un peu plus clairement de la manière suivante: un taux de 25% (par ex. variante I, année 2000) signifie qu'il y a quatre personnes de 20 à 64 ans pour une personne de 65 ans et plus. Si l'on applique ces chiffres à un système de rentes reposant sur le principe de la répartition (par ex. l'AVS),

on voit qu'à peu près quatre personnes en âge de travailler financent la rente d'une personne âgée. Si l'on souhaite considérer, dans le cadre de cette interprétation, uniquement la population exerçant effectivement une activité lucrative, il faut alors se tourner vers la variante 3. Celle-ci fait état en 2009 d'un rapport de 1 pour 3,5. Autrement dit, 3,5 personnes actives occupées (de tous âges) financent la rente d'une personne âgée. Le taux de personnes âgées a baissé entre 1980 et 1990 pour se remettre ensuite à augmenter.

Indicateur clé 2: Espérance de vie

L'espérance de vie à un certain âge (par ex. à la naissance ou à l'âge de 65 ans) correspond à la durée moyenne d'années de vie d'une personne aux conditions de mortalité de l'année considérée. L'espérance de vie «en bonne santé» tient compte, en sus des tables officielles de mortalité, de l'état de santé subjectif selon l'ESS (voir indicateur clé 10).

Les chiffres montrent, outre une hausse constante de l'espérance de vie totale, qu'une personne née en 2007 peut escompter pouvoir vivre en bonne santé pendant quelque 70 années. Une personne âgée de 65 à 69 ans en 2007 peut continuer de vivre en bonne santé pendant quelque 13 années en moyenne. L'écart entre hommes et femmes quant à l'espérance de vie en bonne santé est inférieur à une année. Il est par contre nettement plus important pour ce qui est de l'espérance de vie totale. En

T4 Espérance de vie au total et en bonne santé (e. b. s.), selon le sexe, 1982–2007

à l'âge de	Année	Hommes		Femmes		Diff. 1: total - e. b. s.		Diff. 2: femmes-hommes	
		total	e. b. s.	total	e. b. s.	hommes	femmes	total	e. b. s.
0 ans	1982	72,8		79,5				6,7	
	1987	73,9		80,7				6,8	
	1992	74,5	63,9	81,4	65,3	10,6	16,1	6,9	1,4
	1997	76,3	65,2	82,1	64,7	11,1	17,4	5,8	-0,5
	2002	77,8	67,4	83,1	68,7	10,4	14,4	5,3	1,3
	2007	79,4	69,4	84,2	70,3	10,0	13,9	4,8	0,9
65 ans ¹	1982	14,6		18,5				3,9	
	1987	15,3		19,4				4,1	
	1992	15,8	11,1	20,0	11,9	4,7	8,1	4,2	0,8
	1997	16,5	11,8	20,4	11,9	4,7	8,5	3,9	0,1
	2002	17,5	12,6	21,1	13,5	4,9	7,6	3,6	0,9
	2007	18,5	13,0	21,9	13,5	5,5	8,4	3,4	0,5

¹ L'espérance de vie en bonne santé se réfère aux années de vie 65 à 69 ans.

Sources: ESS, ESPOP, BEVNAT

2007, il atteignait 4,8 années pour l'espérance de vie à la naissance et 3,4 années pour l'espérance de vie à 65 ans. Autre observation intéressante: la différence entre l'espérance de vie totale et l'espérance de vie en bonne santé. Elle montre que l'allongement de l'espérance de vie des hommes consiste en principe en des années de vie en bonne santé. Chez les femmes, l'espérance de vie en bonne santé dès la naissance a augmenté dans une proportion supérieure à la moyenne depuis 1997. Cela veut dire que le nombre d'années à vivre en «mauvaise santé» diminue globalement.²

L'espérance de vie est ici importante en relation avec la prévoyance vieillesse avant tout par le fait qu'elle augmente continuellement. Malgré les aspects manifestement positifs de l'allongement de l'espérance de vie, cette évolution exerce une nette pression sur le système de la prévoyance vieillesse. L'espérance de vie «en bonne santé» nous donne un point de repère supplémentaire pour estimer la qualité de vie de la population âgée ou pour évaluer l'incidence de son allongement sur le système de santé.

Indicateur clé 3: Taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite

Le taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite indique la part des personnes âgées qui vivent dans ces établissements spécialisés. 96% de ces derniers sont des homes médicalisés.³ Hormis une faible part de personnes séjournant dans d'autres institutions spécialisées (0,3% de la population totale et 0,1% des personnes de 65 ans et plus)⁴ ou dans des établissements religieux (cloître, etc.), presque toutes les autres personnes âgées vivent dans des ménages privés (y compris les communautés d'habitation et les logements protégés).

Le tableau 5 indique le pourcentage des personnes d'un certain groupe d'âges, ventilées par sexe, qui vivaient dans un home médicalisé ou une maison de retraite à fin 2008.

T5 Personnes résidant dans des homes médicalisés et des maisons de retraite en % de la population de chaque groupe d'âges, à fin 2008

Âge	Hommes	Femmes	Total
<65	0,1	0,1	0,1
65+	3,8	8,4	6,4
65–69	0,7	0,8	0,7
70–79	2,0	2,9	2,5
80–89	9,2	16,6	14,0
90+	27,8	43,8	39,6

Sources: SOMED, ESPOP

Les chiffres montrent que le taux de personnes de moins de 65 ans vivant dans des homes médicalisés et des maisons de retraite est quasi-nul et qu'il est encore inférieur à 1% chez les personnes de 65 à 69 ans. Le taux grimpe à 14% pour les personnes de 80 à 89 ans (9,2% des hommes et 16,6% des femmes). Il est le plus élevé chez les personnes de 90 ans et plus (près de 40%). Dans cette classe d'âges, la différence entre hommes et femmes est très importante: près de 28% des hommes et environ 44% des femmes vivent dans des homes. Comme les femmes vivant en couple sont généralement plus jeunes que les hommes et qu'elles ont en plus une espérance de vie plus longue⁵, elles peuvent soigner leur conjoint ou leur partenaire (en principe plus âgés qu'elles) plus longtemps à domicile. Lorsque les femmes âgées deviennent tributaires de soins, elles doivent donc plus souvent être soignées dans un home que les hommes.

En plus de fournir des informations sur le type de ménage des personnes âgées, cet indicateur est aussi important en relation avec le besoin de soins. Les personnes résidant dans des homes sont dépendantes dans la mesure où elles ne sont plus en mesure de tenir un ménage de manière autonome et qu'elles ont éventuellement besoin de soins professionnels. Mais les personnes vivant dans des ménages privés ne sont pas toutes autonomes. Certaines d'entre elles bénéficient de prestations organisées, proposées par ex. par les services de soins à domicile (voir l'indicateur «Taux de bénéficiaires de prestations des soins à domicile»), d'autres reçoivent un soutien à domicile de la part de parents et/ou de connaissances (voir l'indicateur clé 12 «Soutien accordé par la famille et les proches»). Tous ces aspects doivent être considérés ensemble pour avoir une vue globale de la dépendance liée au grand âge.

² A noter que la «bonne santé» dans ce contexte représente un aspect subjectif.

³ Source: SOMED 2008

⁴ Source: SOMED 2008. Sont considérées comme des institutions spécialisées les établissements pour personnes handicapées, pour personnes dépendantes ou pour personnes présentant des problèmes psychosociaux.

⁵ En 2008, près des trois quarts de la population de 90 ans et plus étaient des femmes.
Source: ESPOP 2008

Indicateur clé 4: Âge moyen d'entrée à la retraite

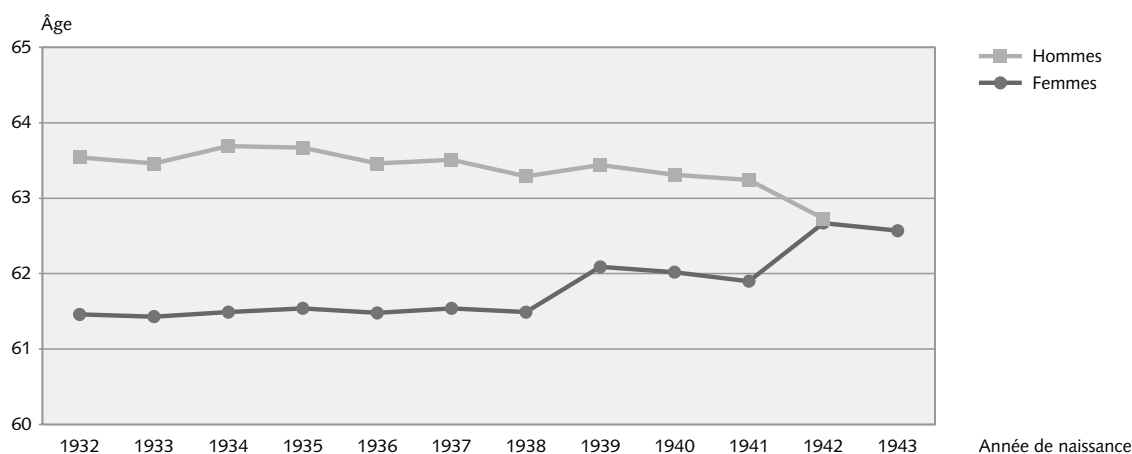
L'âge auquel une personne peut prétendre à une rente AVS ordinaire se monte actuellement à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. A cet égard, l'âge de la retraite des femmes a été relevé à deux reprises ces dix dernières années. Il est passé de 62 à 63 ans en 2001 et à 64 ans en 2005. Parallèlement, les femmes ont reçu la possibilité de prendre une retraite anticipée (avec une rente AVS réduite)⁶. Dans la prévoyance professionnelle et le 3^{ème} pilier, il est aussi possible d'obtenir un versement anticipé de rentes ou de prestations en capital (des informations plus détaillées sont présentées dans l'indicateur clé 6 «Taux de bénéficiaires dans les trois piliers»).

Compte tenu des possibilités de prendre une retraite anticipée, la question se pose de savoir à partir de quand les personnes touchent effectivement une rente de vieillesse. Le graphique 1 montre l'âge moyen à l'entrée à la retraite selon l'année de naissance et le sexe. Il s'agit de l'âge de la retraite indiqué par les personnes interrogées ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, qu'elles touchent une rente ou qu'elles exercent encore une activité professionnelle.

Le graphique montre que l'âge d'entrée à la retraite est stable à 61,5 ans environ pour les femmes nées au plus tard en 1938. Les femmes nées en 1939 ont été les premières à avoir 63 ans comme âge ordinaire de la retraite, alors que celles nées en 1942 ont été les premières à devoir attendre normalement 64 ans avant d'être retraitées. Pour ces deux cohortes, on observe une nette hausse de l'âge moyen d'entrée à la retraite, d'environ une demi-année. Chez les hommes nés au plus tard en 1941, l'âge de la retraite est aussi assez stable et se situe à environ 63,5 ans. Il descend à moins de 63 ans pour les hommes nés en 1942. Cette évolution est peut-être due au fait que certains hommes ont décidé d'avancer leur retraite de concert avec leur conjointe ou leur partenaire suite à l'élévation de l'âge ordinaire de la retraite pour les femmes. Il faudra attendre de nouvelles données pour savoir si la tendance à une égalisation de l'âge effectif d'entrée à la retraite des hommes et des femmes se poursuivra.

Âge moyen lors de la retraite, selon l'année de naissance et le sexe

G 1



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁶ Les femmes peuvent obtenir une rente AVS une année avant l'âge ordinaire depuis 2001 et deux ans avant l'âge ordinaire depuis 2005. Les hommes peuvent obtenir un versement de la rente AVS anticipé d'une année depuis 1997 et anticipé de 2 ans depuis 2001.

Indicateur clé 5: Taux de préretraites

En sus de l'âge effectif d'entrée à la retraite, il est intéressant de savoir quel est le pourcentage de personnes prenant une retraite anticipée. Pour le calcul de l'âge effectif d'entrée à la retraite, il faut prendre en considération les rentiers ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite. Pour déterminer les taux de préretraites, on prend en revanche comme base des personnes n'ayant pas encore atteint cette limite d'âge. Mais à partir de quand peut-on qualifier une personne de préretraîtée? Différentes définitions sont envisageables ici: octroi de prestations (provenant du système des trois piliers), exercice d'une activité lucrative et autoévaluation (indépendamment des autres critères, la personne concernée se définit elle-même comme préretraîtée) en combinaison avec l'âge de cette personne. Dans le cadre de ce système d'indicateurs, est considérée comme préretraîtée une personne touchant une prestation d'un des trois piliers (AVS, prévoyance professionnelle, pilier 3a) sans avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. L'autoévaluation permet d'établir une comparaison intéressante dans le cadre des définitions de la préretraite. Pour l'indicateur «Taux de préretraites», on a considéré toutes les personnes dont l'âge est inférieur de 5 ans au plus à l'âge ordinaire de la retraite. Les résultats pour l'année 2008 sont présentés dans le graphique 2.

43% des personnes qui sont à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite touchent des prestations d'un des trois piliers; 48% d'entre elles sont des hommes et 36% sont des femmes. Cependant, seuls 28% des

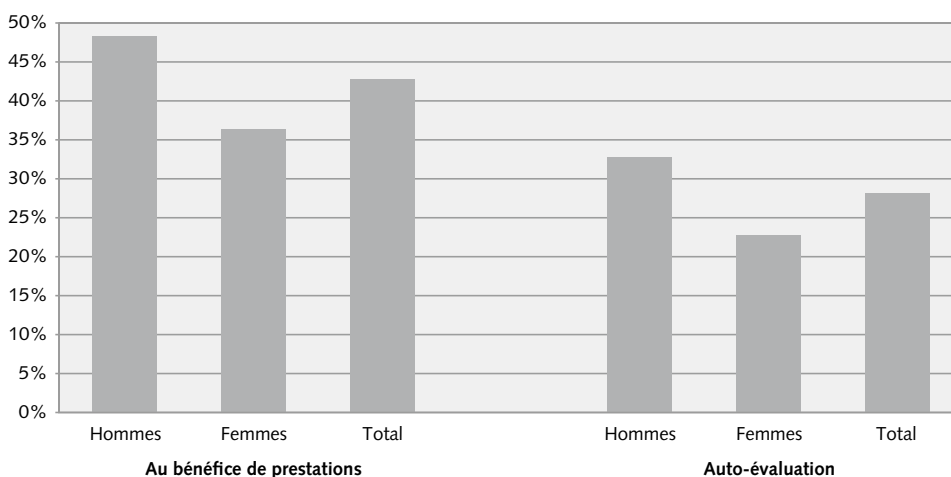
personnes de cette classe d'âges (33% des hommes et 23% des femmes) déclarent être en préretraite. Ces différences reposent sur le caractère subjectif de la définition «autoévaluation». Une personne qui reçoit une rente depuis peu mais qui n'a réduit que partiellement son taux d'occupation peut se considérer comme étant en préretraite ou comme ne l'étant pas. Des changements dans la perception de la retraite par la société, dus par exemple à l'assouplissement de l'âge de la retraite, peuvent modifier l'appréciation subjective au fil du temps. Comme les trois piliers institutionnels sont au centre de ce système d'indicateurs, l'analyse ci-après des préretraités se limite exclusivement à la définition de la préretraite reposant sur le critère de l'octroi de prestations.

Le graphique 3 montre l'évolution des taux de préretraites des hommes et des femmes dans les cinq années précédant l'âge ordinaire de la retraite.

35% des hommes de 60 ans ou dont l'âge est inférieur de 5 ans à l'âge ordinaire de la retraite et 20% des femmes de 59 ans reçoivent déjà des prestations provenant du système de la prévoyance vieillesse. Cette proportion augmente constamment à mesure que l'on s'approche de l'âge ordinaire de la retraite. Une année avant ce dernier, 64% des hommes et 58% des femmes touchent des prestations provenant du système de prévoyance vieillesse. L'indicateur clé 9 montre comment diminue parallèlement le taux d'activité dans les années précédant l'âge de la retraite (graphique 4) et, combiné avec le graphique 3, témoigne de la flexibilisation du passage à la retraite.

Taux de préretraites en %, personnes étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, selon le sexe, en 2008

G 2

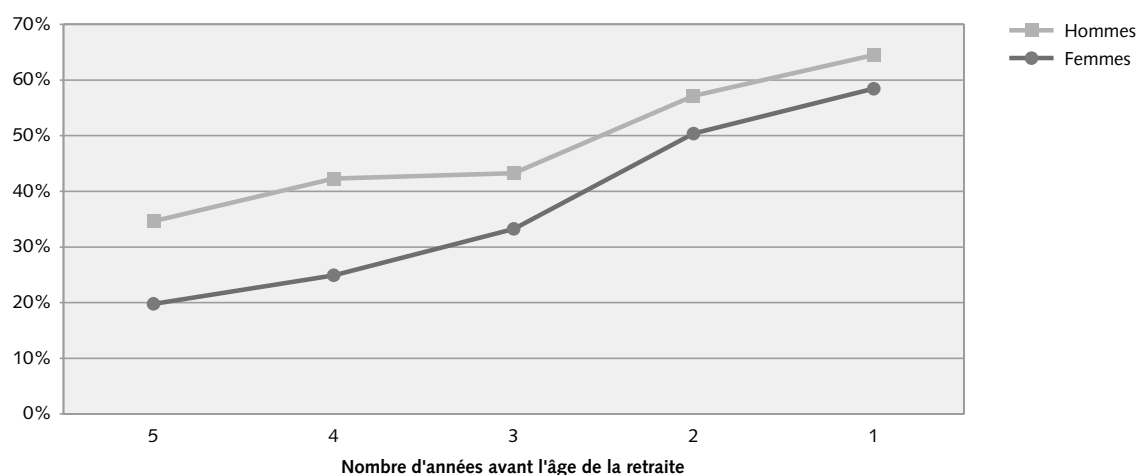


Source: SESAM

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Taux de préretraites en %, personnes étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, en fonction du nombre d'années avant l'âge de la retraite et du sexe, en 2008

G 3



Source: SESAM

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Indicateur clé 6: Taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers, (pré) retraités

L'indicateur clé 6 s'intéresse aux prestations effectivement reçues. L'analyse porte sur les parts de préretraités et de retraités touchant des prestations provenant du système de l'assurance vieillesse ainsi que sur le type de prestation qu'ils touchent.

Les retraités arrivés à l'âge ordinaire de la retraite en 2008 connaissaient depuis plus de 20 ans déjà le régime obligatoire du 2^e pilier.⁷ En outre, la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) offre depuis 1972 la possibilité d'une épargne individuelle pour bénéficier à la retraite de prestations de vieillesse supplémentaires. Cette possibilité n'est cependant ouverte qu'aux personnes actives

T 6 Taux de bénéficiaires des trois piliers du système de prévoyance vieillesse, rentiers étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, par sexe, en 2008, en pourcent

	Hommes	Femmes	Total
Prestation de l'AVS	96,9	98,1	97,6
Prestation de la PP	81,7	56,8	67,3
<i>rente</i>	61,9	40,5	49,5
<i>capital</i>	34,0	23,5	28,0
Prestation du pilier 3a	42,3	25,3	32,7

Source: SESAM

occupées. Mais combien de personnes ont-elles fait effectivement usage de cette possibilité? Le tableau 6 montre les prestations provenant des différents piliers versées aux bénéficiaires étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS.

Presque tous les retraités touchent des prestations de l'AVS. La différence entre hommes et femmes est ici minime.

Une analyse complémentaire des registres des rentes AVS a cependant montré qu'il y a une nette différence entre les sexes chez les bénéficiaires de rentes de vieillesse anticipées. Quelque 9% des personnes ayant eu 65 ans en 2008 (nées en 1943) ont reçu leur rente AVS un ou deux ans avant l'âge ordinaire de la retraite. Ce taux est de 26% chez les femmes ayant eu 64 ans en 2008 (nées en 1944)⁸. Des informations plus détaillées sur les taux de bénéficiaires de rentes AVS anticipées figurent dans les tableaux détaillés présentés sur le site web de l'OFS (indicateur: taux de bénéficiaires 1^{er} pilier).

On observe des différences importantes entre les sexes en ce qui concerne le versement des prestations de la prévoyance professionnelle. 81,7% des hommes reçoivent des prestations du 2^e pilier. 61,9% reçoivent une rente et plus d'un homme sur trois a touché exclusivement ou en plus un versement sous forme de capital. Les femmes ne sont que 56,8% à recevoir des prestations du 2^e pilier: 40,5% bénéficient d'une rente régulière, et près d'une femme sur quatre reçoit exclusivement ou en plus un versement sous forme de capital.

⁸ Dans ce paragraphe, les pourcentages se réfèrent à la population totale de chaque année de naissance, sans tenir compte de la définition des retraités utilisée ailleurs dans le texte.

⁷ La prévoyance professionnelle est obligatoire depuis 1985.

En ce qui concerne la prévoyance individuelle, environ un tiers de tous les retraités touchent des prestations du pilier 3a; 42,3% des hommes et 25,3% des femmes sont dans ce cas.

Les disparités entre les sexes au niveau des taux de bénéficiaires de prestations de la prévoyance professionnelle et du pilier 3a sont dues au fait que les hommes et les femmes ne suivent pas les mêmes parcours professionnels. Les femmes qui ont renoncé à exercer une activité lucrative pour assumer par exemple des obligations familiales ou qui ont travaillé pour un salaire inférieur au seuil d'entrée dans la LPP n'ont pas eu la possibilité d'accumuler un capital pour leurs vieux jours. Le pilier 3a n'est ouvert, rappelons-le, qu'aux personnes exerçant une activité lucrative.

Le portrait dressé ici du versement de prestations aux retraités est assez général. Les tableaux détaillés donnent des informations supplémentaires notamment sur les combinaisons individuelles de rentes, sur d'autres composantes du revenu ainsi que sur la perspective des ménages, qui prend en compte les interdépendances financières au sein d'un ménage (de couple).

La même analyse de l'octroi de prestations est maintenant effectuée pour les personnes en préretraite. Comment ces dernières financent-elles leur retrait de la vie professionnelle même si ce dernier n'est peut-être que partiel? Un versement anticipé de la rente AVS n'est possible qu'un ou deux ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. Dans la prévoyance professionnelle, l'âge minimum de la retraite est fixé par les règlements des caisses de pensions. Mais l'âge minimum légal se situe à 58 ans. Il est cependant permis de prendre une retraite avant cette limite, notamment lors de restructurations d'entreprises. Le pilier 3a autorise un versement anticipé

de prestations au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. Le tableau 7 montre combien de préretraités touchent, dans chaque pilier, des prestations (AVS, prévoyance professionnelle, pilier 3a). Les chiffres se réfèrent aux personnes préretraitées pouvant recevoir des prestations de l'un ou l'autre des piliers.

Près d'un quart des préretraités financent entièrement ou partiellement leurs besoins par le biais du versement anticipé d'une rente AVS. Les différences entre les sexes sont nettes. 42,9% des femmes en préretraite touchent une rente AVS, contre seulement 9% des hommes en préretraite. L'élévation à 64 ans de l'âge d'entrée à la retraite AVS pour les femmes joue sans doute un rôle dans cette disparité. La majeure partie des préretraites sont financées par le biais de la prévoyance professionnelle. 71,1% des préretraités reçoivent des prestations du 2^e pilier. A peu près la moitié des femmes en préretraite touchent des prestations du 2^e pilier sous forme de rentes, l'autre moitié sous la forme d'un capital. Les hommes privilégient plus souvent une rente. La rente transitoire doit permettre de faire le joint entre la préretraite et l'octroi possible d'une rente AVS. Cette rente est financée en partie par les caisses de pensions, en partie par l'employeur. Près de 34% des préretraités recourent à cette possibilité, les hommes étant nettement plus nombreux à être dans ce cas que les femmes. Enfin, un préretraité sur trois reçoit des prestations du pilier 3a.

Les différences entre les sexes sont nettement plus faibles chez les préretraités que chez les retraités. Cela tient au fait que l'on ne considère ici que les femmes en préretraite, car l'accent est mis sur le type de financement d'une rente anticipée. Les femmes en préretraite sont celles qui reçoivent au moins une prestation et qui avaient donc généralement été actives occupées dans le passé.

T7 Taux de bénéficiaires des trois piliers de la prévoyance vieillesse, préretraités étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, par sexe, en 2008, en pourcent

	Hommes	Femmes	Total
Versement anticipé rente AVS ¹⁾	(8,7)	42,9	23,9
Prestation de la PP	73,3	68,0	71,1
<i>rente</i>	48,5	37,0	43,6
<i>capital</i>	36,3	36,1	36,2
Rente transitoire	42,0	22,8	33,9
Prestation du pilier 3a	36,3	29,7	33,6

¹⁾ Uniquement personnes préretraitées étant à 2 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite.

(nombre): statistiquement fiable uniquement sous réserve

Source: SESAM

Indicateur clé 7: Niveau des rentes, (pré)retraités

Les taux de bénéficiaires de rentes donnent des informations sur les pourcentages de retraités et de préretraités recevant des prestations du système des trois piliers. Il s'agit maintenant d'examiner l'aspect purement financier en considérant le montant de ces prestations. Le tableau T8 présente les valeurs médianes de différentes prestations tout d'abord pour les retraités.⁹ L'univers de base

⁹ La médiane partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale. Rapporté à un revenu, cela veut dire que la moitié des personnes disposent d'un revenu inférieur au revenu médian, et l'autre moitié d'un revenu supérieur au revenu médian.

T8 Montant des prestations de la prévoyance professionnelle (valeurs médianes annuelles en francs suisses), bénéficiaires étant à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite selon l'AVS, par sexe, en 2008

	Hommes	Femmes	Total
Rentes			
rente AVS (y compris PC et API)	20 400	19 800	19 800
rente PP	32 400	18 000	24 000
Versements de capital			
capital PP	150 000	43 772	100 000
capital pilier 3a	60 000	45 000	59 000

Source: SESAM

est formé de rentiers ayant reçu des prestations en fonction de chaque pilier et de chaque forme de prestation.

La valeur médiane de la rente AVS (y compris les prestations complémentaires et les allocations pour impotents) se monte à environ 20'000 francs par année. La différence entre hommes et femmes est ici minime. Il en va autrement dans le 2^e pilier. La médiane des rentes de la caisse de pensions se situe à 32'400 francs pour les hommes, soit une valeur nettement supérieure à celle observée pour les femmes. L'écart est encore plus important en ce qui concerne les prestations en capital. La médiane atteint 150'000 francs pour les hommes, contre 43'772 francs pour les femmes. L'écart est un peu plus faible dans les prestations en capital du pilier 3a (hommes: 60'000 francs, femmes: 45'000 francs).¹⁰

Les disparités entre hommes et femmes quant au montant des prestations sont principalement dues à des différences dans leurs parcours professionnels. Les femmes cessent ou diminuent souvent leur activité professionnelle au moment de fonder une famille. Comme l'indicateur clé 6 (taux de bénéficiaires de rentes) l'a montré, cette parenthèse familiale se traduit chez les femmes par un taux plus faible de bénéficiaires de prestations provenant du 2^e pilier et du pilier 3a. Pour les femmes touchant des prestations, le niveau de ces dernières est plus bas que chez les hommes, en particulier pour le 2^e pilier, qui est directement corrélé avec le montant du revenu de l'activité professionnelle. Dans ce contexte, il convient aussi de tenir compte des interdépendances financières au sein du ménage ou du couple. Les femmes qui ne reçoivent aucune prestation de la

T9 Montant des prestations de la prévoyance professionnelle (valeurs médianes annuelles en francs suisses), bénéficiaires étant à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite selon l'AVS, par sexe, en 2008

	Hommes	Femmes	Total
Rentes			
rente AVS (versement anticipé)	21 600	18 600	18 600
rente PP	39 240	19 789	30 000
rente transitoire	24 000	18 000	24 000
Versements de capital			
capital PP	140 000	50 000	100 000
capital pilier 3a	63 000	60 000	60 000

Source: SESAM

caisse de pensions et/ou du pilier 3a ou qui bénéficient de prestations peu importantes peuvent couvrir leurs besoins financiers par le biais des prestations de leur conjoint ou partenaire vivant dans le même ménage.

Le tableau 9 présente les valeurs médianes de différentes prestations que reçoivent les femmes et les hommes en préretraite.

Le montant des rentes AVS anticipées versées aux préretraités se situe à peine au-dessous du niveau des rentes perçues par les personnes ayant l'âge ordinaire de la retraite. En revanche, les différences entre préretraités et retraités sont nettes dans le 2^e pilier. La rente médiane chez les préretraités se situe à 39'240 francs pour les hommes et à 19'789 francs pour les femmes, soit respectivement environ 6800 et environ 1800 francs au-dessus de la rente médiane des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite (voir le tableau 8). Les différences entre les sexes subsistent en ce qui concerne la rente de prévoyance professionnelle des préretraités. Une partie de ces derniers bénéficient d'une rente transitoire, qui atteint une médiane de 24'000 francs et qui est un peu plus élevée pour les hommes que pour les femmes.

La médiane des prestations en capital de la prévoyance professionnelle et du pilier 3a des préretraités se monte à peu près au même niveau que celle observée pour les retraités.

Les disparités entre les sexes sont dues aux mêmes raisons que celles déjà exposées dans le cas des retraités.

Le fait que les personnes en préretraite atteignent une rente médiane supérieure à celle des retraités laisse supposer de prime abord que les personnes recevant une rente anticipée sont avant tout des personnes pouvant compter sur une rente relativement élevée. Mais il faut parallèlement tenir compte du fait que la comparaison

¹⁰ Les rentes considérées ici sont des rentes reçues en 2008, alors que les prestations en capital l'ont été généralement à un moment antérieur, soit à l'âge ordinaire de la retraite ou dans le cadre d'une préretraite. Les valeurs médianes présentées ne reposent donc pas sur les mêmes informations.

porte sur deux générations distinctes pouvant présenter des différences dans les niveaux des rentes. Il faudra attendre de futures données pour savoir si les deux effets vont dans la même direction ou dans des directions opposées et quel sera l'effet dominant.

Si l'indicateur clé 7 se concentre sur les diverses prestations du système d'assurance vieillesse, les tableaux détaillés (site web de l'OFS) contiennent aussi des indications concernant d'autres sources de données et le revenu équivalent brut ainsi que des données sur la part que représente un certain type de revenu dans le revenu total.

Indicateur clé 8: Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires

Le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse (taux de PC) indique le pourcentage de rentiers de vieillesse touchant des prestations complémentaires. Peuvent prétendre à des prestations complémentaires les rentiers de vieillesse dont le revenu ne permet pas de couvrir le minimum d'existence.¹¹ Le montant des PC correspond généralement à la différence entre les dépenses reconnues et les revenus imputables. Les dépenses reconnues dépendent du mode de logement du retraité. Les catégories de dépenses considérées ne sont pas les mêmes pour les retraités vivant dans un

ménage privé que pour ceux résidant dans un home.

Le taux de PC est un indicateur pour la pauvreté combattue des personnes âgées. Les rentiers de vieillesse ne sollicitant pas de PC malgré le fait qu'ils y auraient droit ainsi que les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et ne touchant aucune rente de vieillesse tout en ayant un faible revenu font partie du groupe des personnes affectées par la pauvreté dite cachée.

Le tableau 10 montre la part des bénéficiaires de PC parmi les rentiers de vieillesse dans chaque groupe d'âges, selon le sexe et le mode de logement.¹²

Le taux de PC de tous les rentiers de vieillesse de 65 ans et plus se monte à 11,9%. On note des différences importantes entre les sexes. Si 8,4% des hommes de 65 ans et plus touchent des PC, les femmes de cette classe d'âges sont 14,5% à être dans ce cas. Les différences en fonction de l'âge sont tout aussi nettes. Les jeunes rentiers touchent moins souvent des PC que les rentiers plus âgés. Ce taux grimpe à 30,4% chez les personnes de 90 ans et plus; 18,2% sont des hommes et 34,6% des femmes,

Si l'on considère le taux de PC selon le mode de logement des bénéficiaires, les différences selon cette variable sont importantes. Le taux de PC des retraités vivant à la maison est un peu plus faible que le taux global et il ne s'accroît que de manière minime avec l'âge. En revanche, le taux de PC des personnes vivant en home est bien plus élevé. 53,4% de ces retraités reçoivent des prestations

T 10 Taux de PC, en % des bénéficiaires de rentes de vieillesse, selon le mode de logement, les groupes d'âges et le sexe, en 2008

Groupes d'âges	65+	65-69	70-79	80-89	90+
au total					
Hommes	8,4	6,1	8,1	11,3	18,2
Femmes	14,5	8,7	12,3	19,7	34,6
Total	11,9	7,5	10,5	16,7	30,4
vivant à la maison					
Hommes	6,7	5,5	7,0	7,9	7,7
femmes	11,0	8,1	10,9	13,6	15,4
Total	9,1	6,9	9,2	11,5	13,0
vivant en home					
Hommes	52,4	95,4	64,6	45,4	45,3
Femmes	53,7	88,5	58,8	50,1	59,3
Total	53,4	91,7	60,9	49,0	56,8

Sources: Statistique PC, SOMED, ESPOP

¹¹ Seul le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS est présenté. Ont aussi potentiellement droit à des prestations complémentaires les personnes recevant une rente, une allocation pour impotents ou des indemnités journalières de l'assurance-invalidité.

¹² Dans le contexte de cet indicateur, sont considérées comme rentiers de vieillesse les personnes recevant une rente de l'assurance-vieillesse.

complémentaires. Si les différences entre les sexes sont plutôt minces, celles en fonction des classes d'âges sont bien plus nettes. Plus de 90% des personnes de 65 à 69 ans résidant en home sont tributaires de prestations complémentaires. Avec l'âge, le taux baisse pour les hommes et atteint 45,3% chez ceux qui ont 90 ans et plus. Chez les femmes, le taux diminue un peu moins fortement pour se remettre à augmenter à un âge très avancé. Les coûts de prise en charge dans les homes médicalisés et les maisons de retraite expliquent principalement les taux de PC importants observés chez les retraités vivant en institution; ces derniers ont souvent des revenus inférieurs à ces coûts. Par ailleurs, ces chiffres doivent aussi être considérés en relation avec les taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite (voir indicateur clé 3). Moins de 1% des personnes de 65 à 69 ans vivent dans un home médicalisé ou une maison de retraite (env. 2700 personnes). 9 d'entre elles sur 10 sont tributaires de prestations complémentaires pour financer leur séjour en institution. Le taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite augmente avec l'âge et atteint 40,6% chez les personnes de 90 ans et plus, alors que le taux de PC diminue parallèlement.

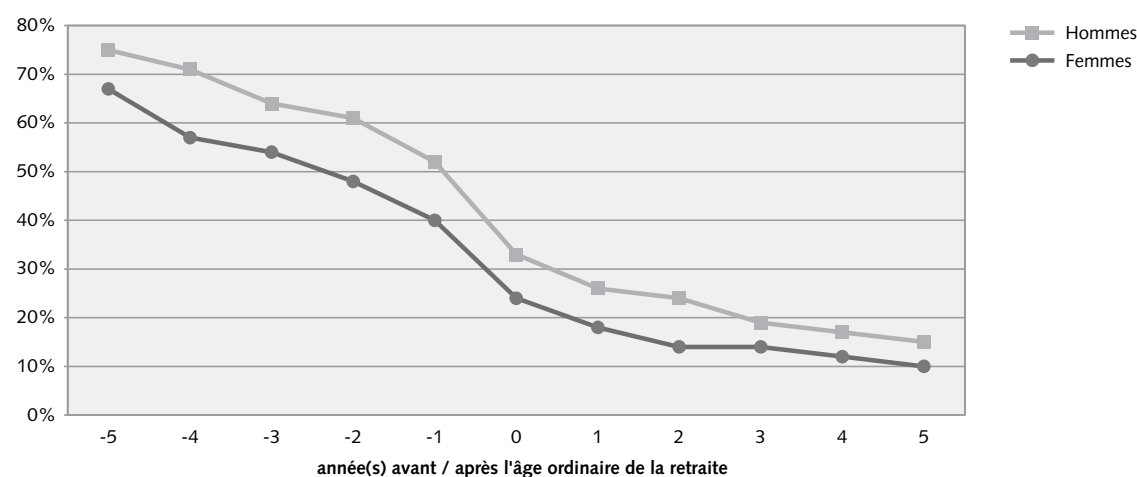
Indicateur clé 9: Taux d'activité près de l'âge de la retraite

La flexibilisation du passage à la retraite ne fait pas qu'entraîner une réduction progressive de l'activité professionnelle dans les années précédant l'âge de la retraite, mais elle permet aussi à des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite de continuer à exercer une activité lucrative. La poursuite de cette activité peut avoir diverses raisons, allant de la nécessité financière à l'envie personnelle de rester dans la vie active. Le graphique suivant présente les taux d'activité en 2008 des hommes et des femmes dans les cinq années avant et après l'âge ordinaire de la retraite, que ces personnes touchent une rente de vieillesse ou non.

Alors que 75% des hommes et 67% des femmes travaillent encore cinq années avant l'âge ordinaire de la retraite, ces parts baissent de manière continue pour se situer à respectivement 52% et 40% une année avant l'âge ordinaire de la retraite. Les taux d'activité se réduisent encore à l'approche de cette dernière. 33% des hommes et 24% des femmes travaillent encore dans l'année de l'âge ordinaire de la retraite. Ces taux continuent ensuite à diminuer. Cinq ans après l'âge légal de la retraite, 15% des hommes et 10% des femmes exercent encore une activité professionnelle. Dans l'ensemble, l'évolution des taux est semblable pour les deux sexes, mais le niveau des taux est plus élevé chez les hommes.

Taux d'activité en %, en fonction du nombre d'années avant / après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, par sexe, en 2008

G 4



Source: SESAM

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Des analyses détaillées montrent que les personnes continuant de travailler après l'âge légal de la retraite sont avant tout des indépendants et d'anciens employés se mettant à leur compte (voir l'indicateur: «ampleur de l'activité professionnelle chez les personnes âgées»). 56% des personnes travaillant encore à l'âge légal de la retraite et cinq ans plus tard sont des indépendants, dont 63% sont des hommes et près de 49% des femmes. Parmi les personnes non préretraitées dans les cinq années avant l'âge ordinaire de la retraite, la part des indépendants atteint près de 21%.

L'indicateur clé 5 a montré comment le taux de préretraites (versement de prestations) augmente parallèlement dans les années précédant l'âge ordinaire ou légal de la retraite (graphique 3). Combiné avec le graphique 4, cet indicateur clé témoigne de la flexibilisation du passage à la retraite.

Indicateur clé 10: Appréciation subjective de sa propre santé

Les versements de rentes, l'activité lucrative et la situation financière sont des thèmes importants chez les personnes âgées. La santé est un autre thème tout aussi important. L'état de santé auto-évalué renseigne sur l'impression personnelle et purement subjective du propre état de santé. Il faut souligner que cette auto-évaluation n'équivaut aucunement à un diagnostic médical objectif.

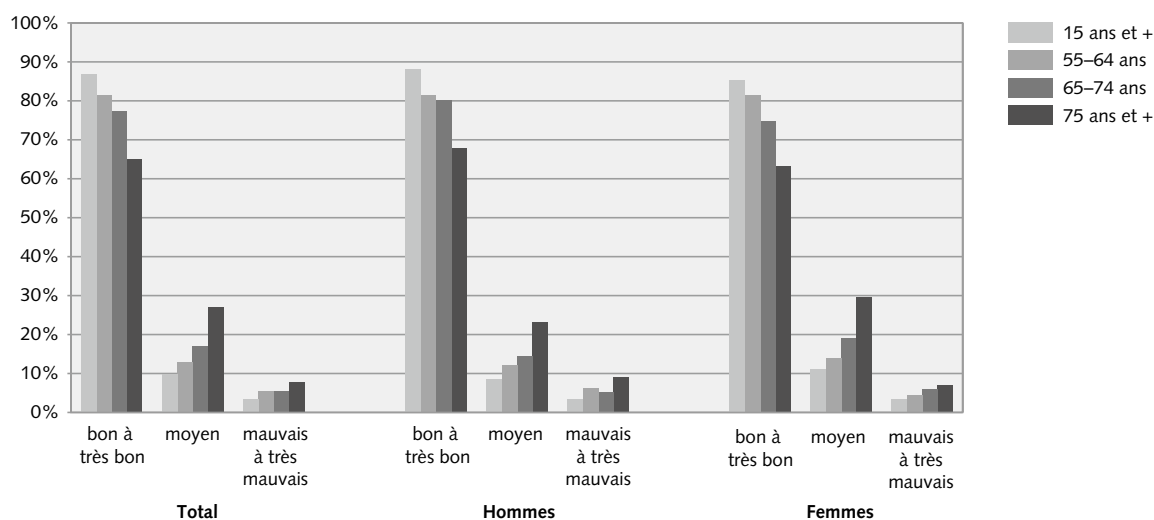
L'appréciation de la propre situation sanitaire repose sur une combinaison d'expériences et d'attitudes individuelles face à toutes les dimensions de la santé examinées et elle exprime une (in)satisfaction dans ce domaine. Les difficultés sur le plan de la santé se traduisent au niveau subjectif par un niveau de satisfaction relativement bas, en particulier quand la personne concernée souffre non seulement d'une affection passagère mais aussi d'une maladie durable ou d'un handicap.

Les personnes interrogées ont le choix entre 5 catégories: «très bon», «bon», «moyen», «mauvais» et «très mauvais». Les deux premières catégories ainsi que les deux dernières ont été considérées ensemble pour la présentation des résultats ci-après. 82% des 55 à 64 ans estiment que leur état de santé est bon ou très bon. Ce taux tombe à 65% pour les personnes de 75 ans et plus (68% des hommes et 63% des femmes). A l'autre bout de l'échelle, un peu plus de 9% des hommes et 7% des femmes de la même classe d'âges déclarent être en mauvaise ou très mauvaise santé. Le taux correspondant se situe à respectivement un peu plus de 6% et 4,5% chez les personnes de 55 à 64 ans.

L'état de santé auto-évalué décline avec l'âge, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du fait que les problèmes de santé commencent généralement à s'accumuler à partir de 75 ans. Des analyses complémentaires mettent cependant en lumière des différences nettes en fonction d'autres critères tels que le niveau de formation. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'appréciation de l'état de santé propre est généralement positive.¹³

Etat de santé auto-évalué, selon les groupes d'âges et le sexe, en 2007

G 5



Source: ESS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹³ Source: ESS 2007

Le niveau de formation n'est pas seul à entrer ici en ligne de compte. Il va souvent de pair avec le niveau de revenu. En outre, les personnes au bénéfice d'une formation supérieure savent généralement mieux comment vivre sainement.

Indicateur clé 11: Travail bénévole

Le travail bénévole englobe les activités bénévoles et honorifiques dans des sociétés et des organisations (travail bénévole institutionnalisé, par ex. pour des institutions sociales, caritatives ou religieuses, des partis politiques, des groupements d'intérêts) ainsi que des prestations d'aide personnelles en faveur de parents et de proches (travail bénévole informel, par ex. garde d'enfants, tâches de soins, prestations générales telles que l'aide au ménage, les transports de personnes, le jardinage). Ces activités ne sont pas rémunérées, mais elles pourraient théoriquement être accomplies par une tierce personne contre rémunération. Le graphique 6 présente les taux du travail bénévole institutionnalisé et informel selon les groupes d'âges et le sexe pour l'année 2007.

Environ une personne sur quatre de 15 ans et plus indique exercer une activité bénévole institutionnalisée. Les taux sont un peu plus élevés pour les hommes (28%) que pour les femmes (20%). Ils atteignent un niveau supérieur à la moyenne chez les personnes de 40 à 54 ans pour ensuite diminuer lentement avec l'âge et très nettement à partir de 75 ans.

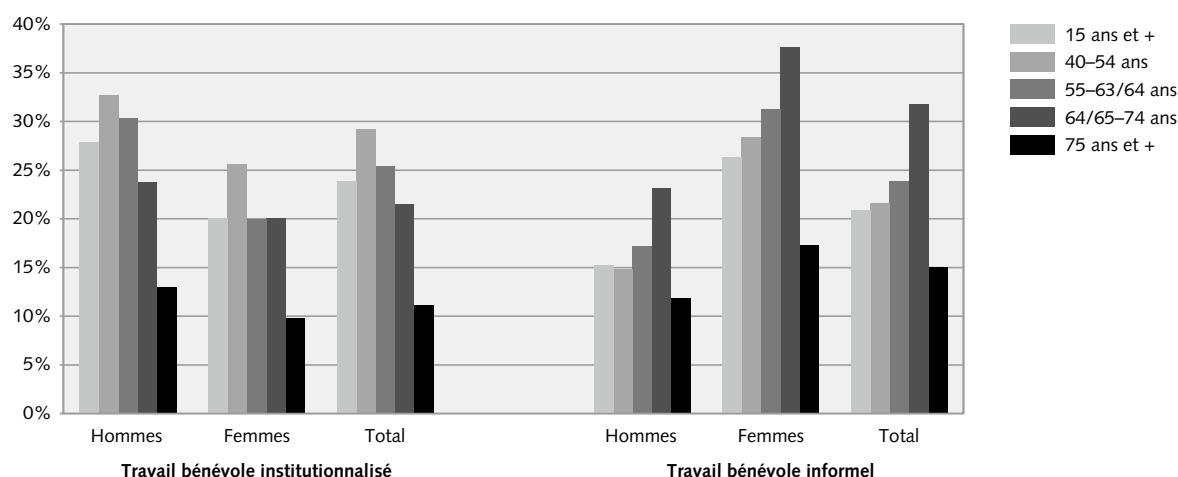
Un peu plus d'une personne de 15 ans et plus sur cinq accomplit du travail bénévole informel. Les différences entre les sexes sont ici nettes. Les femmes présentent des taux de participation nettement plus élevés que ceux des hommes (26% contre 15%). Ces taux sont généralement encore plus importants chez les personnes âgées. Ce n'est qu'à partir de 75 ans qu'ils commencent à reculer fortement. On peut supposer que dès cet âge l'état de santé tend à se détériorer et que la nécessité de recevoir soi-même des soins augmente.

Le travail bénévole informel comprend des activités très variées. Le graphique 7 montre les taux de participation à la garde d'enfants et aux services en faveur de parents et/ou de proches, selon les classes d'âges et le sexe.

Les femmes gardent le plus souvent des enfants de proches parents ou de connaissances. Le taux correspondant est le plus élevé chez les femmes de 64 à 75 ans: près d'une femme de ce groupe d'âges sur quatre prend en charge des enfants. Une analyse complémentaire montre que ces femmes gardent avant tout des enfants de proches parents, alors que les enfants de connaissances sont généralement plutôt pris en charge par des femmes plus jeunes (voir les tableaux détaillés de cet indicateur). On peut supposer que ces dernières s'occupent d'enfants parallèlement à la garde de leurs propres enfants. Chez les hommes, les taux de participation à la garde d'enfants est nettement plus bas. Les hommes rendent plus fréquemment des services à des connaissances ou à des voisins, sous la forme de travaux ménagers, de transports ou de travaux de jardinage (voir tableaux détaillés de cet indicateur).

Taux de participation au travail bénévole (institutionnalisé et informel), selon les groupes d'âges et le sexe, en 2007

G 6

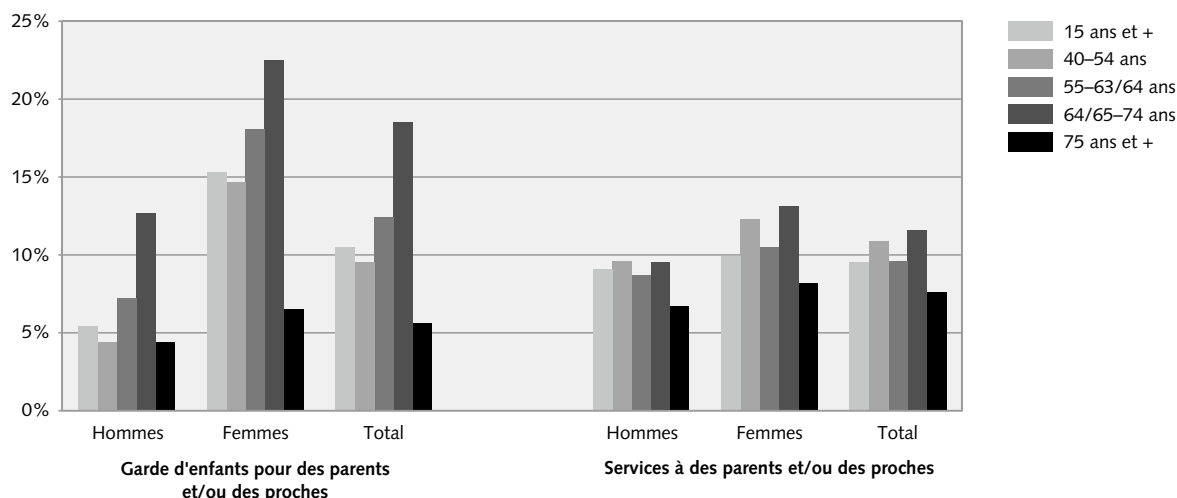


Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Taux de participation à la garde d'enfants et aux services rendus à des parents et/ou des proches, selon les groupes d'âges et le sexe, en 2007

G 7



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

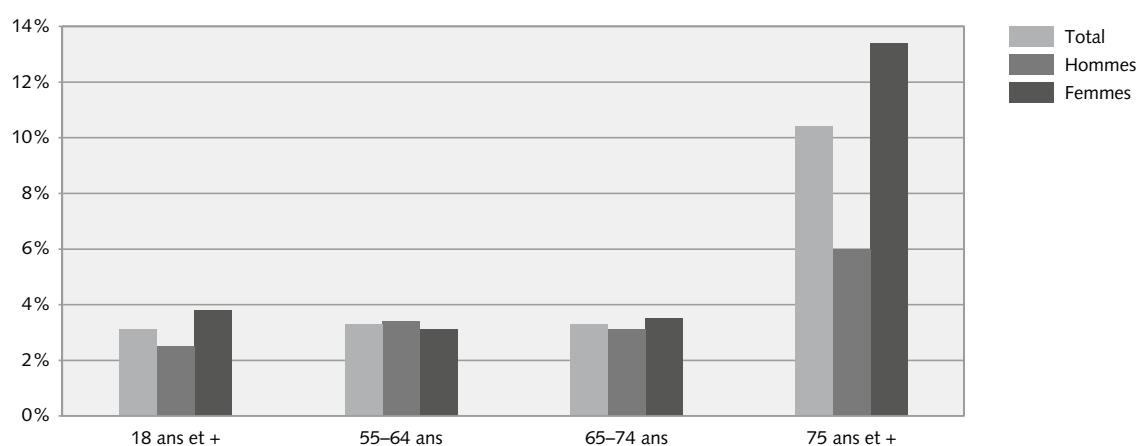
Les chiffres montrent que la contribution économique de la population âgée dans le cadre du travail bénévole et tout particulièrement dans la prise en charge d'enfants ne doit pas être sous-estimée. L'importance de la garde des petits-enfants par leurs grands-parents n'a pas faibli malgré l'extension des offres de prise en charge institutionnelles.

Indicateur clé 12: Soutien de la part de la famille et de proches

Si l'indicateur précédent portait sur le travail bénévole fourni par la population âgée, le présent indicateur s'intéresse à la part des personnes âgées sollicitant de l'aide. Est considérée ici l'aide qui est fournie pour des raisons de santé.¹⁴

Part des personnes qui, au cours des sept derniers jours, ont reçu une aide pour des raisons de santé, en 2007

G 8



Source: ESS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁴ La question dans l'enquête (ESS) est ainsi libellée: «Au cours des sept derniers jours, avez-vous, pour des raisons de santé, reçu de l'aide de parents, connaissances ou voisins, par ex. une aide pour faire les commissions, pour les soins, pour préparer ou apporter à manger, etc.?».

Un peu plus de 3% des personnes âgées de 55 à 74 ans reçoivent une aide pour des raisons de santé. Ce pourcentage grimpe nettement à partir de l'âge de 75 ans, mais la progression diffère selon le sexe: si 13% des femmes reçoivent une aide pour des raisons de santé, seuls 6% des hommes sont dans ce cas. Cette différence s'explique avant tout par l'espérance de vie plus longue des femmes et, partant, par le nombre plus élevé de femmes dans la population très âgée. Par ailleurs, les hommes à partir de 75 ans reçoivent quatre fois plus souvent de l'aide de la part de leur conjointe ou partenaire que les femmes du même âge n'en reçoivent de la part de leur conjoint ou partenaire (voir les tableaux détaillés de cet indicateur). En revanche, les femmes bénéficient plus fréquemment d'un soutien de la part de leur fille / de leur fils.

Le soutien apporté par la famille ou des proches doit être considéré, nous l'avons dit plus haut, comme composante d'une mesure de la dépendance des personnes âgées et mis en relation avec les prestations officielles d'aide et de soins à domicile ainsi qu'avec le taux de personnes vivant en home médicalisé et en maison de retraite.

4 Résumé et perspectives

Pour avoir une bonne vue d'ensemble de la situation des personnes âgées, il est nécessaire de disposer d'informations sur de nombreux aspects différents. Entrent ici en ligne de compte, outre le cadre démographique, les conditions de vie, les prestations provenant du système de la prévoyance vieillesse, la santé et la qualité de vie au sens large. L'Office fédéral de la statistique propose pour la première fois un système d'indicateurs sur la prévoyance vieillesse qui considère tous ces aspects.

Douze indicateurs clés couvrent tous les champs thématiques traités et fournissent un reflet compact de la situation actuelle. Ils ont été définis de manière complète dans cette publication, laquelle présente aussi des analyses de leurs résultats. Tous les autres résultats sont accessibles sur le site web de l'Office fédéral de la statistique.

En résumé, on peut retenir que le groupe des personnes âgées doit être considéré de manière différenciée. La différenciation selon le sexe paraît être la plus pertinente. Les différences entre les sexes observées dans les résultats sont perceptibles dans tous les champs thématiques et touchent des domaines allant de l'espérance de vie au parcours professionnel. Ce dernier a pour sa part de nettes incidences sur l'accès au système de la prévoyance vieillesse et ses aspects financiers. Nous avons dit plus haut qu'il ne fallait pas ici négliger l'analyse sous l'angle du «ménage». Même si le système des trois

pilliers est axé exclusivement sur l'individu, les interdépendances au sein d'un ménage conduisent le plus souvent à une prévoyance supplémentaire pour la femme.

Il ressort clairement des tableaux détaillés que les différences de nature sociale sont plus faibles si la femme ne vit non pas dans un ménage de couple ou un ménage familial mais dans un ménage d'une personne. En outre, le niveau de formation joue un rôle essentiel pour les deux sexes. Les personnes au bénéfice d'une bonne formation ont généralement non seulement une meilleure assise financière mais également une meilleure santé à un âge avancé. Par ailleurs, il s'est avéré pertinent de procéder, dans le groupe des personnes de plus de 65 ans, à une analyse séparée des personnes au premier stade de la vieillesse et de celles d'un âge plus avancé afin de tenir compte des particularités de différentes générations et des besoins propres à ces dernières.

Les indicateurs et leurs résultats aident à suivre les développements dans les divers champs thématiques et à reconnaître suffisamment tôt les changements importants. Ils peuvent former une base solide pour définir des mesures de politique sociale ciblées et avoir ainsi un impact sur les résultats des années à venir.

Les indicateurs sur la prévoyance vieillesse seront régulièrement mis à jour. Par ailleurs, ils serviront de base à des analyses thématiques spéciales qui seront publiées.

